



Centres De Gestion de la fonction publique territoriale des Hauts de France

## CONCOURS D'INFIRMIER·E EN SOINS GÉNÉRAUX TERRITORIAL·E

*La présente note de cadrage ne constitue pas un texte réglementaire dont les candidat·es pourraient se prévaloir, mais un document indicatif destiné à éclairer les membres du jury, les examinateur·rices, les formateur·rices et les candidat·es.*

### ENTRETIEN AVEC LE JURY

(Concours sur titre)

Intitulé réglementaire :

*Décret n°2012-1415 du 18 décembre 2012 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des infirmiers territoriaux en soins généraux*

Un entretien ayant pour point de départ un exposé de la/du candidat·e sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel et territorial au sein duquel elle/il est appelé·e à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois

- **Durée : vingt-cinq minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé**

Cette épreuve orale d'admission est l'**unique** épreuve du concours d'infirmier·e en soins généraux territorial·e et ne comporte pas de programme réglementaire.

### I - UN ENTRETIEN AVEC LE JURY

#### A - Un entretien

Le libellé de cette épreuve ne doit pas égarer la/le candidat·e : l'épreuve ne consiste pas en une conversation "à bâtons rompus" avec le jury, mais repose, après l'exposé de la/du candidat·e (voir en II), sur des questions du jury destinées à apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel et territorial au sein duquel elle/il est appelé·e à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux infirmier·es en soins généraux territoriaux·ales.

**Le libellé réglementaire de l'épreuve ne prévoyant ni sujet tiré au sort ni temps de préparation, les questions posées par le jury appellent des réponses "en temps réel", sans préparation.**

La/le candidat·e n'est autorisé·e à utiliser aucun document (ni CV, ni document présentant son expérience professionnelle) pendant l'épreuve.

L'entretien est précédé d'un bref rappel par le jury des modalités de déroulement de l'épreuve.

De même, l'entretien commence généralement, hors temps règlementaire, par une brève présentation des examinateur-rices, qui prennent le soin de n'indiquer que leur qualité sans préciser l'établissement ou la collectivité où elles/ils exercent.

Au terme de ce bref temps de présentation liminaire, le jury déclenche le minuteur.

Tout-e candidat-e dispose de la totalité du temps règlementaire de l'épreuve (vingt-cinq minutes) qui ne peut éventuellement être interrompue qu'à sa demande expresse.

Les examinateur-rices s'efforcent, le cas échéant, d'aider par une attitude empathique un-e candidat-e en difficulté, et ne la/le laissent partir avant le terme que contre une déclaration écrite précisant sa volonté de ne pas utiliser tout le temps imparti.

## **B - Le jury**

Chaque candidat-e est évalué-e par le jury plénier comprenant règlementairement trois collègues égaux (élu-es locaux-ales, fonctionnaires territoriaux-ales, personnalités qualifiées), ou par un groupe d'examineur-rices, composé d'un nombre égal de représentant-e(s) de chacun des collèges.

À titre d'exemple, un groupe d'examineur-rices peut être composé d'un-e adjoint-e à la/au maire en charge des affaires sociales, d'un-e professionnel-le de santé territorial-e, d'un-e directeur-riche d'établissement de soins.

La/le candidat-e doit bien mesurer la retenue que lui impose sa qualité de candidat-e face à un jury souverain : la familiarité, l'agressivité sont évidemment proscrites.

Le jury, pour sa part, accueille la plupart du temps les réponses de la/du candidat-e avec une empathie qui ne préjuge en rien de la note qu'il attribue.

## **C - Un découpage du temps**

Le jury adopte une grille d'entretien conforme au libellé règlementaire de l'épreuve, qui peut être ainsi précisée :

<b>Intitulé</b>	<b>Durée</b>
I - Exposé de la/du candidat-e	5 mn maximum
II - Capacité d'intégration et aptitude à exercer les missions	20 mn
III - Motivation, savoir-faire et posture professionnelle	Tout au long de l'entretien

## **II - UN EXPOSÉ DE LA/DU CANDIDAT-E**

### **A - Une maîtrise indispensable du temps**

La/le candidat-e dispose règlementairement de 5 minutes pour présenter sous forme d'exposé sa formation et son projet professionnel, sans être interrompu-e.

Elle/il ne peut utiliser aucun document et doit donc préparer et mémoriser cet exposé.

Lorsque la présentation de la/du candidat-e atteint les 5 minutes attendues, le jury l'invite à conclure. Une présentation d'une durée légèrement inférieure n'est pas pénalisée dès lors qu'elle permet à la/au candidat-e de livrer l'essentiel au jury de manière cohérente.

Sera par contre pénalisé l'exposé interrompu par le jury au terme des 5 minutes et demeuré de ce fait inachevé, tout comme un exposé excessivement court.

Lorsque la/le candidat-e ne parvient pas à livrer un exposé, le jury cherche à apprécier sa formation et son projet professionnel au moyen de questions mais pénalise inévitablement l'incapacité à exposer.

### **B - Un exposé... sur la formation et le projet professionnel de la/du candidat-e**

La/le candidat-e doit valoriser les compétences acquises au cours de sa formation ainsi que son projet professionnel. Elle/il est évalué-e sur sa capacité à rendre compte clairement de son parcours et de ses compétences et à faire comprendre sa motivation pour accéder au cadre d'emplois des infirmier-es en soins généraux territoriaux-ales.

Le jury évalue moins le parcours lui-même que la manière dont la/le candidat-e lui donne sens.

Un-e candidat-e ayant acquis, en outre, une expérience professionnelle pourra également en faire part. Cependant, la/le candidat-e devra prendre soin d'équilibrer son propos et de valoriser, comme l'intitulé réglementaire le prévoit, sa formation et son projet professionnel.

La capacité de la/du candidat-e à se projeter dans l'avenir, en envisageant tant son propre avenir professionnel que les évolutions des missions incombant au cadre d'emplois est également évaluée.

## **III - UN ENTRETIEN PERMETTANT D'APPRÉCIER LA CAPACITÉ D'INTÉGRATION ET L'APTITUDE DE LA/DU CANDIDAT-E À EXERCER LES MISSIONS**

Les aptitudes que le jury entend évaluer le sont à l'aune des missions exercées par un-e infirmier-e en soins généraux territorial-e et des fonctions qui lui sont confiées.

### **A - Des questions en lien avec les missions dévolues aux infirmier-es en soins généraux territoriaux-ales**

Les questions posées par le jury sont évidemment déterminées par les missions confiées aux infirmier-es en soins généraux territoriaux-ales et qu'elles/ils exercent, en vertu du décret n°2012-1420 du 18 décembre 2012 portant statut particulier de ce cadre d'emplois, dans les régions, les départements, les communes et les établissements publics en relevant.

### **Les missions du cadre d'emplois des infirmier-es en soins généraux territoriaux-ales**

Dans les conditions et les domaines prévus par [l'article L.4311-1 du Code de la santé publique](#), elles/ils accomplissent les actes professionnels et dispensent les soins infirmiers sur prescription ou conseil médical, ou dans le cadre du rôle propre qui leur est dévolu :

L'infirmier-e évalue l'état de santé d'une personne et analyse les situations de soins ; elle/il conçoit et définit des projets de soins personnalisés ; elle/il planifie des soins, les prodigue et les évalue ; elle/il met en œuvre des traitements. Elle/il dispense des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, elle/il contribue à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins.

Les soins infirmiers intègrent qualité technique et qualité des relations avec la/le malade. Ils ont pour objet, dans le respect des droits de la personne, dans le souci de son éducation à la santé et en tenant compte de sa personnalité :

1° De protéger, maintenir, restaurer et promouvoir la santé physique et mentale des personnes ou l'autonomie de leurs fonctions vitales physiques et psychiques en vue de favoriser leur maintien, leur insertion ou leur réinsertion dans leur cadre de vie familial ou social

2° De concourir à la mise en place de méthodes et au recueil des informations utiles aux autres professionnel·les, et notamment aux médecins pour poser leur diagnostic et évaluer l'effet de leurs prescriptions

3° De participer à l'évaluation du degré de dépendance des personnes

4° De contribuer à la mise en œuvre des traitements en participant à la surveillance clinique et à l'application des prescriptions médicales contenues, le cas échéant, dans des protocoles établis à l'initiative de la/du ou des médecins prescripteur·rice(s).

5° De participer à la prévention, à l'évaluation et au soulagement de la douleur et de la détresse physique et psychique des personnes, particulièrement en fin de vie au moyen des soins palliatifs, et d'accompagner, en tant que de besoin, leur entourage.

### **Les activités principales de l'infirmier·e sont :**

- L'observation et le recueil de données cliniques
- Les soins de confort et de bien être
- L'information et l'éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes
- La surveillance de l'évolution de l'état de santé des personnes
- Les soins et activités à visée diagnostique ou thérapeutique
- La coordination et organisation des activités et des soins
- Le contrôle et la gestion de matériels, dispositifs médicaux et produits
- La formation et l'information de nouveaux personnels et de stagiaires
- La veille professionnelle et la recherche

### **Les compétences ou capacités évaluées**

#### **1. Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier**

- Évaluer les besoins de santé et les attentes d'une personne ou d'un groupe de personnes en utilisant un raisonnement clinique
- Analyser une situation de santé et de soins et poser des hypothèses interprétatives
- Élaborer un diagnostic de situation clinique et/ou un diagnostic infirmier à partir des réactions aux problèmes de santé d'une personne, d'un groupe ou d'une collectivité et identifier les interventions infirmières nécessaires
- Évaluer les risques dans une situation d'urgence, de violence, de maltraitance ou d'aggravation et déterminer les mesures prioritaires.

## **2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers**

- Élaborer un projet de soins infirmiers dans un contexte de pluriprofessionnalité
- Mettre en œuvre des soins en appliquant les règles, les procédures et les outils de la qualité et de la sécurité (hygiène, asepsie, vigilances...)
- Adapter les soins et les protocoles de soins infirmiers aux personnes, aux situations et aux contextes
- Accompagner et guider la personne dans son parcours de soins
- Identifier les risques liés aux situations de soin et déterminer les mesures préventives et/ou correctives adaptées
- Prévoir et mettre en œuvre les mesures appropriées en situation d'urgence ou de crise en référence aux protocoles existants.

## **3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens**

- Apprécier la capacité de la personne à réaliser les activités de la vie quotidienne et l'accompagner dans les soins en favorisant sa participation et celle de son entourage
- Adapter les soins quotidiens aux besoins de la personne, en tenant compte de ses ressources, ses déficiences ou ses handicaps
- Évaluer l'évolution de la personne dans sa capacité à réaliser ses soins.

## **4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique**

- Préparer et mettre en œuvre les thérapeutiques médicamenteuses et les examens selon les règles de sécurité, d'hygiène, et d'asepsie
- Organiser l'administration des médicaments selon la prescription médicale, en veillant à l'observance et la continuité des traitements
- Mettre en œuvre les protocoles thérapeutiques adaptés à la situation clinique d'une personne
- Initier et adapter l'administration des antalgiques et réaliser la vaccination antigrippale

- Utiliser, dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire, des techniques à visée thérapeutique et psychothérapeutique
- Prévoir, installer et utiliser les appareils et dispositifs médicaux opérationnels nécessaires aux soins et au confort de la personne
- Prescrire des dispositifs médicaux selon les règles de bonne pratique.

### **5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs**

- Accompagner une personne dans un processus d'apprentissage pour la prise en charge de sa santé et de son traitement
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de conseil, de promotion de la santé et de prévention répondant aux besoins de la population ciblée
- Conduire une démarche d'éducation pour la santé et de prévention par des actions pédagogiques individuelles et collectives
- Concevoir, formaliser et mettre en œuvre une démarche et un projet d'éducation thérapeutique.

### **6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins**

- Accueillir et écouter une personne en situation de demande de santé ou de soins en prenant en compte son histoire de vie et son contexte
- Rechercher et instaurer un climat de confiance avec la personne soignée et son entourage en vue d'une alliance thérapeutique
- Informer une personne sur les soins en recherchant son consentement
- Conduire une démarche de communication adaptée aux personnes et à leur entourage en fonction des situations identifiées
- Conduire une relation d'aide thérapeutique.

### **7. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle**

- Évaluer les soins, les prestations et la mise en œuvre des protocoles de soins infirmiers au regard des principes de qualité, de sécurité, d'ergonomie, et de satisfaction de la personne soignée
- Analyser et adapter sa pratique professionnelle au regard de la réglementation, de la déontologie, de l'éthique, et de l'évolution des sciences et des techniques
- Apporter des éléments d'amélioration de la qualité des soins en utilisant des méthodes scientifiques, dans le cadre d'un travail en équipe
- Évaluer l'application des règles de traçabilité et des règles liées aux circuits d'entrée et de sortie des matériels et dispositifs médicaux et identifier toute non-conformité.

## **8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques**

- Questionner, traiter, analyser des données scientifiques et/ou professionnelles
- Choisir des méthodes et outils d'investigation adaptés au sujet étudié et les mettre en œuvre
- Rédiger et présenter des documents professionnels en vue de communication écrite ou orale.

## **9. Organiser et coordonner les interventions soignantes**

- Organiser et répartir les activités avec l'équipe de soins en fonction des compétences des collaborateur·rices et du contexte quotidien
- Coordonner les actions et les soins auprès de la personne soignée avec les différent·es acteur·rices de la santé, du social et de l'aide à domicile
- Coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle dans un souci d'optimisation de la prise en charge sanitaire et médico-sociale.

## **10. Informer, former des professionnel·les et des personnes en formation**

- Organiser l'accueil et l'information d'un·e stagiaire et d'un·e nouvel·le arrivant·e professionnel·le dans le service, la structure ou le cabinet de soins
- Organiser et superviser les activités d'apprentissage des étudiant·es
- Superviser et évaluer les actions des AS, AP, et AMP en tenant compte de leur niveau de compétence et des contextes d'intervention dans le cadre de la collaboration
- Animer des réflexions sur la santé et l'organisation des soins auprès d'acteur·rices de la santé.

### **B - Une aptitude à exercer l'ensemble des missions**

L'intitulé règlementaire souligne une volonté d'évaluer des compétences professionnelles plutôt que des connaissances théoriques à visée générale.

Il est attendu de la/du candidat·e qu'elle/il apporte la preuve d'un savoir-faire professionnel et d'une maîtrise technique.

Toutes/tous les candidat·es pourront ainsi se voir proposer des questions permettant de mesurer leur aptitude à exercer l'ensemble des missions dévolues aux membres du cadre d'emplois des infirmier·es en soins généraux territoriaux·ales, ainsi que leur capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel et territorial.

Ces questions peuvent prendre la forme de mises en situation professionnelles.

Le choix des questions est orienté par le secteur d'activité de la/du candidat·e : centre municipal de santé, crèche, prévention et santé scolaire, centres hospitaliers et cliniques, établissements pour personnes âgées...

La/le candidat·e doit être en mesure de proposer des solutions opérationnelles à des problèmes concrets et courants susceptibles de se poser à un·e infirmier·e en soins généraux territorial·e.

## **C - Une capacité d'intégration impliquant également la connaissance de l'environnement professionnel et territorial**

L'aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois implique de la part de la/du candidat·e une connaissance de l'environnement professionnel et territorial, prouvant par là-même sa motivation et son sens du service public et plus particulièrement du service public local.

Le contexte dans lequel les collectivités territoriales exercent leurs compétences, et notamment les réformes institutionnelles projetées ou en cours, les rapports officiels d'actualité ayant des incidences sur le fonctionnement des collectivités territoriales, doivent être connus de la/du candidat·e.

Chaque candidat·e doit être particulièrement attentif·ve aux questions d'actualité, notamment en matière sanitaire et sociale.

Les questions peuvent notamment porter sur les thèmes ci-après, donnés ici à titre indicatif et qui ne sauraient constituer un programme réglementaire dont la/le candidat·e pourrait se prévaloir :

- Décentralisation et déconcentration
- Collectivités territoriales et établissements publics : leur organisation, leurs organes et leurs principales compétences notamment en matière sanitaire et sociale
- Intercommunalité
- Démocratie locale
- Notion de service public
- Droits et obligations des fonctionnaires
- Fonction publique territoriale
- Filière médico-sociale (métiers, missions, positionnement des agent·es...)
- Répartition des pouvoirs et modes de décision dans les collectivités territoriales
- Notions de base en matière de finances publiques locales
- Moyens juridiques d'action des collectivités territoriales, notions de base sur la commande publique
- Modes de gestion des services publics
- Relations entre l'administration et les administré·es
- Accessibilité des services publics et des équipements médicaux
- Règles de sécurité
- Instances du dialogue social
- Notions sur les politiques sectorielles des collectivités territoriales
- Textes légaux importants intervenus en matière sanitaire et sociale depuis dix ans
- ...



## **IV - UNE MOTIVATION, UNE POSTURE PROFESSIONNELLE ET UN POTENTIEL APPRECIÉS TOUT AU LONG DE L'ÉPREUVE**

La motivation du choix de la fonction publique, et plus particulièrement de la fonction publique territoriale, la conception du service public, la connaissance des différentes missions susceptibles d'être exercées par un·e infirmier·e en soins généraux territorial·e et des différents métiers de son environnement professionnel ainsi que la perception d'une évolution professionnelle sont notamment évaluées au moyen de l'exposé de la/du candidat·e sur sa formation et son projet professionnel.

Au-delà, tout au long de l'entretien, le jury cherche à évaluer si la/le candidat·e est réellement motivé·e et prêt·e à exercer les responsabilités confiées à un·e infirmier·e en soins généraux territorial·e, si elle/il a un intérêt pour le monde qui l'entoure, par exemple à travers des qualités de comportement telles que le dynamisme, la curiosité intellectuelle et l'ouverture d'esprit.

On mesure ici que cette épreuve orale peut, d'une certaine manière - même si la finalité de l'épreuve n'est pas de recruter un·e infirmier·e en soins généraux territorial·e dans un poste déterminé mais de s'assurer que la/le candidat·e est apte à en assumer les missions - s'apparenter à un entretien d'embauche, les membres du jury se plaçant souvent dans une position d'employeur·se : s'il s'agissait d'un entretien de recrutement en vue de pourvoir un poste de responsabilité confié à un·e infirmier·e en soins généraux territorial·e, ce que dit cette/ce candidat·e, sa manière de se comporter conduiraient-ils à l'engager ?

Au-delà de ses connaissances, fait-elle/il la preuve des aptitudes et des qualités humaines et intellectuelles indispensables pour exercer les fonctions d'infirmier·e en soins généraux territorial·e et répondre au mieux aux attentes des autres décideur·ses, des agent·es qu'elle/il encadrera et des usager·es du service public ?

L'épreuve permet ainsi à la/au candidat·e de faire la preuve de sa capacité à :

### ➤ **Gérer son temps :**

- En inscrivant l'exposé sur sa formation et son projet professionnel dans le temps imparti
- En présentant un exposé équilibré.

### ➤ **Être cohérent·e :**

- En annonçant un plan d'exposé réellement suivi
- En veillant à ne pas dire une chose puis son contraire
- En sachant défendre ses idées et ne pas donner systématiquement raison à un·e contradicteur·rice
- En sachant convenir d'une absurdité.

### ➤ **Gérer son stress :**

- En livrant son exposé et apportant des réponses sans précipitation excessive, sans hésitation préoccupante
- En sachant garder, même en difficulté sur une question, une confiance en soi suffisante pour la suite de l'entretien.

### ➤ **Communiquer :**

- En ayant réellement le souci d'être compris·e, grâce à une expression claire

- En s'exprimant à haute et intelligible voix
- En adoptant une élocution ni trop rapide, ni trop lente
- En s'adressant à l'ensemble du jury sans privilégier abusivement un·e seul·e interlocuteur·rice.

➤ **Apprécier justement sa hiérarchie :**

- En adoptant un comportement adapté à sa "condition" de candidat·e face à un jury
- En sachant ne pas contester les questions posées, être péremptoire, excessivement sûr·e de soi
- En sachant argumenter en cas de désaccord avec le jury.

➤ **Mettre en œuvre curiosité intellectuelle et esprit critique :**

- En manifestant un réel intérêt pour l'actualité
- En sachant opposer des arguments fondés à ceux du jury
- En sachant profiter d'une question pour valoriser des connaissances pertinentes.